

DOMINIQUE BARTHÉLEMY, ISABELLE GUYOT-BACHY,  
FRÉDÉRIQUE LACHAUD & JEAN-MARIE MOEGLIN (DIR.)

# COMMUNITAS REGNI

## La « communauté de royaume »

de la fin du X<sup>e</sup> siècle au début du XIV<sup>e</sup> siècle  
(Angleterre, Écosse, France, Empire, Scandinavie)





# COMMUNITAS REGNI

La « communauté de royaume »  
de la fin du X<sup>e</sup> siècle au début du XIV<sup>e</sup> siècle  
(Angleterre, Écosse, France, Empire, Scandinavie)

Les historiens médiévistes hésitent à parler d'État ou de nation quand ils évoquent les entités politiques du Moyen Âge central ; quand il s'agit de désigner une entité politique correspondant à une province, le terme *royaume* – parfois même en l'absence d'un roi – est moins conflictuel. Existait-il pour autant des communautés politiques spécifiques à l'échelle des royaumes, des « communautés de royaume » ? D'ailleurs, dans plusieurs régions d'Occident, l'usage du syntagme *communitas regni* caractérisait plutôt la terminologie des programmes politiques des mouvements d'opposition au roi. Les contributions réunies dans ce volume prennent toutefois appui sur cette notion pour proposer un questionnement renouvelé des fondements politiques d'une partie de l'Occident médiéval (Scandinavie, Empire, France, Angleterre et Écosse, pays tchèques), afin de comprendre ce qui en faisait la singularité.

Illustration : La déclaration d'Arbroath, 6 avril 1320, exemplaire dit de Tyningsham  
© The History Collection/Alamy banque d'images

« COMMUNAUTÉ DU ROYAUME » ET AFFIRMATION DE  
LA NOBLESSE DANS LES PAYS TCHÈQUES...

*Éloïse Adde*

ISBN : 979-10-231-5307-1



Cultures et civilisations médiévales  
collection dirigée par Jacques Verger et Dominique Boutet

Précédentes parutions

*Créer. Créateurs, créations, créatures au Moyen Âge*  
Florian Besson, Viviane Griveau-Genest & Julie Pilorget (dir.)

*Expériences critiques. Approche historiographique  
de quelques objets littéraires médiévaux*  
Véronique Dominguez-Guillaume & Élisabeth Gaucher-Rémond (dir.)

*Le Manuscrit unique. Une singularité plurielle*  
Élodie Burle-Errecade & Valérie Gontero-Lauze (dir.)

*Le Rayonnement de la cour des premiers Valois à l'époque d'Eustache Deschamps*  
Miren Lacassagne (dir.)

*Ambedeus. Une forme de la relation à l'autre au Moyen Âge*  
Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy et Lætitia Tabard (dir.)

*Épistolaire politique. II. Authentiques et autographes*  
Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

*Imja et name. Aux sources de l'anthropologie germanique, anglo-saxonne et slave*  
Olga Khallieva Boiché

*Lire en extraits. Lecture et production des textes de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge*  
Sébastien Morlet (dir.)

*Savoirs et fiction au Moyen Âge et à la Renaissance*  
Dominique Boutet & Joëlle Ducos (dir.)

*Épistolaire politique. I. Gouverner par les lettres*  
Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

*Prédication et propagande au temps d'Édouard III Plantagenêt*  
Catherine Royer-Hemet

*Intus et foris. Une catégorie de la pensée médiévale?*  
Manuel Guay, Marie-Pascale Halary & Patrick Moran (dir.)

*Wenceslas de Bohême. Un prince au carrefour de l'Europe*  
Jana Fantysová-Matějková

*L'Enluminure et le sacré. Irlande et Grande Bretagne, VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles*  
Dominique Barbet-Massin

Dominique Barthélémy, Isabelle Guyot-Bachy,  
Frédérique Lachaud & Jean-Marie Moeglin (dir.)

# Communitas regni

La « communauté de royaume »  
de la fin du X<sup>e</sup> siècle au début du  
XIV<sup>e</sup> siècle (Angleterre, Écosse, France,  
Empire, Scandinavie)

Ouvrage publié avec le concours de Sorbonne Université et de l’Institut universitaire de France

Sorbonne Université Presses est un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

Version numérique : © Sorbonne Université Presses, 2025

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0613-8  
© Sorbonne Université Presses, 2020

Mise en page Emmanuel Marc Dubois/3d2s (Issigeac/Paris)  
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

**SORBONNE UNIVERSITÉ PRESSES**

Maison de la Recherche  
Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

tél. : +33 (0)1 53 10 57 60

## « COMMUNAUTÉ DU ROYAUME » ET AFFIRMATION DE LA NOBLESSE DANS LES PAYS TCHÈQUES (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> SIÈCLES)

*Éloïse Adde*

*Université du Luxembourg*

Si le XIII<sup>e</sup> siècle marque le temps de la consolidation politique et économique de la noblesse des pays tchèques<sup>1</sup>, le XIV<sup>e</sup> est celui de la constitution de l'idéologie qui devait asseoir définitivement et légitimer sa position dominante dans la société. Profitant de crises qui affaiblirent considérablement le pouvoir du roi à partir des années 1280, la noblesse tchèque s'avéra extrêmement dynamique et productive, mettant en mots cette idéologie naissante *via* une littérature vernaculaire de langue tchèque<sup>2</sup>, dont elle eut l'initiative, en en monopolisant la production jusqu'au début du mouvement hussite, au siècle suivant. La notion de *communitas regni*, littéralement traduite en tchèque par *zemská obec*<sup>3</sup>, est au cœur de ce message et de cette littérature. Désignant selon les situations aussi bien les seigneurs tchèques que le peuple soumis au souverain, elle illustrait parfaitement ce rôle de représentation que la noblesse tchèque s'était accaparé, conciliant le nombre restreint des élus qui en étaient les véritables acteurs et la totalité des sujets, présentés comme les bénéficiaires de l'action conduite par son biais, à travers la référence légitimatrice au bien commun.

La noblesse tchèque était habituée depuis longtemps à peser dans la conduite des affaires publiques, à l'instar de ce qui peut être plus largement observé pour l'Europe centrale (Pologne, Hongrie). En Bohême, après l'anéantissement ou l'extinction naturelle au XII<sup>e</sup> siècle de la vieille noblesse clanique (les Teptici,

<sup>1</sup> L'expression renvoie à l'ensemble des territoires soumis à la couronne de Bohême, à savoir la Bohême, la Moravie et la Silésie.

<sup>2</sup> Les pays tchèques étaient caractérisés par une situation de triglossie, combinant le latin, l'allemand et le tchèque. Sous l'effet de l'influence de l'Empire auquel le royaume de Bohême était rattaché, l'allemand avait été la langue de la culture vernaculaire au XIII<sup>e</sup> siècle, tandis que le tchèque était relégué à la sphère orale. Voir Éloïse Adde-Vomáčka, « Langage et pouvoir dans la Bohême médiévale, les enjeux de la naissance d'une littérature de langue tchèque au XIV<sup>e</sup> siècle », dans Aude Mairey, Fanny Madeline et Solal Abélès (dir.), *Contre-champs. Études offertes à Jean-Philippe Genet par ses élèves*, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 275-296.

<sup>3</sup> Le mot *obec* signifie communauté et *zemská*, du pays, renvoyait explicitement au royaume. C'est l'adjectif qui est utilisé pour tous les grands offices et institutions royaux.

les Vršovci), s'était imposée la nouvelle noblesse apparue au xi<sup>e</sup> siècle. Selon le modèle dégagé par Dušan Třeštík et Josef Žemlička, en échange de services rendus au roi (administration d'une châtellenie principalement), ses membres recevaient un domaine dont ils n'étaient pas les propriétaires et qu'ils détenaient simplement pendant la durée de leurs services ; c'est la « privatisation » progressive des domaines liés à ces charges qui aurait entraîné l'apparition d'une noblesse de terre<sup>4</sup>. En réalité, dès le xi<sup>e</sup> siècle, les nobles n'étaient pas des fonctionnaires du duc, mais des alliés dont il s'assurait la fidélité par des serments. Possédant dès le départ des terres transmises de manière héréditaire, même si la taille des domaines demeurait modeste avant le xii<sup>e</sup> siècle et n'a augmenté que progressivement, ils constituaient dès lors un groupe fort et autonome<sup>5</sup>. Par ailleurs, en plus des conflits réguliers qui l'avaient aguerrie face au souverain<sup>6</sup>, la noblesse avait considérablement accru son pouvoir à la faveur de deux crises qui l'avaient amenée à prendre la place d'un roi absent ou trop faible. La première avait fait suite à la défaite du Marchfeld (26 août 1278), qui avait entraîné la mort du roi de Bohême, Přemysl Ottokar II (1253-1278)<sup>7</sup>. Son jeune fils, Venceslas II (1278-1305), était devenu roi. Mais le

4 Voir Barbara Krzemińska et Dušan Třeštík, « Služebná organizace v raně středověkých Čechách » [« L'organisation de service dans la Bohême altimédiévale »], *Československý časopis historický*, 12, 1964, p. 637-667 ; *eid.*, « Přemyslovská hradiště a služebná organizace přemyslovského státu » [« Les places-fortes des Přemyslides et l'organisation de service de l'État Přemyslide »], *Archeologické rozhledy*, 17, 1965, p. 624-644, 649-655 ; *eid.*, « Hospodářské základy raně středověkého státu ve střední Evropě (Čechy, Polsko, Uhr v 10.-11. století) » [« Les fondements économiques de l'État altimédiéval en Europe centrale (Bohême, Pologne, Hongrie aux x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles) »], *Československý časopis historický*, 27, 1979, p. 113-130 ; Dušan Třeštík, *Počátky Přemyslovčů. Vstup Čechů do dějin (530-935) [Les Débuts des Přemyslides. L'entrée des Tchèques dans l'histoire (530-935)]*, Praha, Lidové noviny, 1997, p. 289-296. Ces charges étaient devenues héréditaires en 1189, mais revenaient systématiquement au roi si elles tombaient en déshérence.

5 Libor Jan, « Skrytý půvab „středoevropského modelu“ » [« L'attrait caché du “modèle centre-européen” »], *Český časopis historický*, 105, 2007, p. 873-902 ; Libor Jan, « Domácí šlechtická opozice a přemyslovští králové 13. věku » [« L'opposition noble locale et les rois přemyslides du XIII<sup>e</sup> siècle »], dans Martin Nodl, Martin Wihoda (dir.), *Rituál smíření. Konflikt a jeho řešení ve středověku [Le Rituel de réconciliation. Le conflit et sa résolution au Moyen Âge]*, Brno, Matice moravská, 2008, p. 85-100.

6 Trois grandes révoltes nobiliaires avaient éclaté, en 1247-1249, 1276-1277 et 1289-1290, toutes en réaction à une évolution des rapports entre le souverain et les seigneurs perçue comme une avancée des pratiques absolutistes de gouvernement.

7 Le conflit portait sur l'héritage de Babenberg. En 1252, Přemysl Ottokar avait épousé Marguerite, la fille de Frédéric II le Batailleur, dernier duc d'Autriche et de Styrie de la Maison des Babenberg (1230-1246), et avait profité du Grand interrègne (1250-1273) pour s'emparer de son héritage (Autriche, Styrie) ainsi que de la Carinthie et de l'Egerland. Fraîchement élu roi des Romains, Rodolphe I<sup>er</sup> avait annoncé vouloir récupérer ses possessions. En signe de protestation, Přemysl Ottokar avait alors refusé de reconnaître son élection et de recevoir son royaume comme fief d'Empire, ce qui avait entraîné la guerre en 1276. Voir Josef Žemlička, *Přemysl Otakar II., král na rozhrání veků [Přemysl Ottokar II, un roi à la croisée des siècles]*, Praha, Lidové noviny, 2011, p. 443-476 ; Vratislav Vaníček, *Velké dějiny zemí koruny české [La Grande Histoire des pays de la couronne de Bohême]*, t. III, 1250-1310, Praha, Paseka,

régent, le margrave de Bavière Otton V le Long (1267-1298), s'empessa de l'enlever, pour l'emprisonner avec sa mère. Les seigneurs tchèques entrèrent alors en scène, négociant avec Otton au sujet de la libération du roi et se chargeant d'administrer le pays qui sombrait dans l'anarchie. Si Venceslas avait finalement regagné Prague en 1283, la noblesse avait eu le temps de s'imposer tant à l'extérieur qu'à l'intérieur comme le véritable représentant politique de l'État et de la nation. Surtout, sa relation avec le souverain s'en était avérée irrémédiablement transformée.

C'est l'assassinat de Venceslas III (1305-1306) le 4 août 1306 qui, entraînant l'extinction de la dynastie přemyslide<sup>8</sup>, provoqua la seconde crise. Le roi défunt n'avait pas de descendance et le pays s'était retrouvé la proie aisée des appétits de plusieurs prétendants étrangers. Après le court règne de Rodolphe (1306-1307), le fils du roi des Romains Albert I<sup>er</sup> de Habsbourg (1298-1308), Henri de Carinthie, fut élu roi par les seigneurs de Bohême, conformément aux dispositions prévues par le privilège de Philippe de Souabe de 1198<sup>9</sup>. Mais les luttes de pouvoir qui opposaient les différents clans culminèrent en une véritable guerre civile, en 1309-1310, qui fit la preuve de l'incapacité du roi à prendre une décision. Conduits par Henri de Lipá, les grands seigneurs concentraient déjà la réalité du pouvoir entre leurs mains. De plus, après la mort d'Albert de Habsbourg en 1308, l'élection du comte de Luxembourg Henri VII comme roi des Romains avait ouvert une voie inattendue pour la Bohême en déplaçant plus vers l'ouest le centre de gravité de l'Empire. S'imposa alors l'idée d'unir l'héritière přemyslide Élisabeth avec un membre

2002, p. 190-196. Plus précisément sur l'épisode de l'enlèvement du jeune roi, voir Éloïse Adde, « Des mauvaises années qui suivirent la mort de Přemysl Ottokar II ». L'impact de l'enlèvement du roi Venceslas II (1278-1283) sur la vie politique en Bohême », *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, 36, « Raps politiques (Moyen Âge et XVI<sup>e</sup> siècle) », à paraître.

8 Les Přemyslides régnent sur la Bohême depuis les débuts de l'existence du duché (IX<sup>e</sup> siècle).

9 Le privilège nous est connu de manière indirecte, via les actes de septembre 1212 publiés par le futur roi des Romains Frédéric II et entrés dans la postérité sous le titre de « Bulle d'or de Sicile ». Outre la confirmation du titre royal et autres priviléges obtenus par Přemysl en 1198, ce document garantissait le droit des seigneurs tchèques à élire le roi. Sur ce document, voir Martin Wihoda, *Zlatá bula sicilská. Podivuhodný příběh ve vrstvách paměti* [La Bulle d'or de Sicile. Une étrange histoire au gré des couches de la mémoire], Praha, Argo, 2005; id., « Der dornige Weg zur "Goldenen Bulle" von 1212 für Markgraf Vladislav Heinrich von Mähren », dans Karel Hruza et Paul Herold (dir.), *Wege zur Urkunde. Wege der Urkunde. Wege der Forschung. Beiträge zur europäischen Diplomatik des Mittelalters*, Köln, Böhlau, 2005, p. 65-79. Pour un contrepoint, voir Josef Žemlička, « Mocran et Mocran. Třetí basilejská listina Fridricha II. v kontextu Zlaté buly sicilské » [« Mocran et Mocran. Le troisième acte bâlois de Frédéric II dans le contexte de la Bulle d'or de Sicile »], *Český časopis historický*, 104, 2006, p. 733-782; id., « Österreich und Böhmen 1156-1212: Versuch eines historischen Vergleichs des Privilegium minus und der Goldenen Bulle von Sizilien », *Historica. Historical Sciences in the Czech Republic*, 13, 2008, p. 47-74.

de la dynastie des Luxembourg, les grands seigneurs prenant la direction des opérations. Le fils d'Henri, Jean, devint roi<sup>10</sup>, en contrepartie de quoi il s'engagea, par les *Diplômes inauguraux* de 1310 et 1311<sup>11</sup>, à respecter les libertés de la Bohême, à collaborer avec les seigneurs tchèques, à ne pas nommer d'étrangers aux offices royaux et à ne pas lancer de mobilisation générale pour des expéditions à l'étranger (sauf pour assurer la défense du pays). En outre, le roi ne pouvait plus lever d'impôts sans le consentement de la « communauté du royaume». Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, la noblesse était donc parvenue à faire confirmer de manière officielle son rôle prépondérant au sein de l'État. Si les événements furent décisifs dans cette évolution, les crises successives modifiant l'équilibre des forces en présence en faveur de la noblesse, celle-ci sut aussi mettre à profit les leçons qu'elle en avait tirées, rassemblant un arsenal de pratiques et de symboles efficaces qu'elle pouvait à tout moment réutiliser.

322

Avec l'ambition de toujours faire le lien entre théorie et pratique, l'une et l'autre s'enrichissant réciproquement en permanence, nous entreprendrons à présent de circonscrire la notion de « communauté du royaume» en Bohême en nous intéressant à la manière dont elle fut thématisée et mise en scène. Matière primordiale (*Urgestein*) du politique en Europe<sup>12</sup>, le communalisme et son produit, la communauté, représentaient un enjeu considérable que la noblesse tchèque sut savamment instrumentaliser. Notre contribution s'articulera autour de deux parties. Il s'agira tout d'abord de réfléchir à l'adéquation entre «communauté du royaume» et communauté des nobles, avant d'examiner les liens entre «communauté du royaume» et pouvoir et leurs répercussions concrètes sur la pratique politique et l'exercice du pouvoir.

<sup>10</sup> Les abbés cisterciens avaient secrètement ouvert les négociations avec Henri, mais les nobles s'étaient ensuite imposés, notamment pour éviter que ne soit désigné le frère d'Henri, Valéran. Ils souhaitaient avoir pour roi son fils, Jean, espérant avoir plus facilement l'ascendant sur lui du fait de son jeune âge (14 ans). Voir Josef Šusta, *České dejiny [Histoire de la Bohême]*, t. II/2, *Král cizinec [Le Roi étranger]*, Praha, Jan Laichter, 1939, p. 55-61, 109, 117-120, 130; Jiří Spěváček, *Král diplomat, Jan Lucemburský 1296-1346 [Le Roi diplomate, Jean de Luxembourg 1296-1346]*, Praha, Panorama, 1982, p. 61.

<sup>11</sup> Celui de 1310 concernait la Bohême, celui de 1311, la Moravie. Voir Václav Chaloupecký, «Inaugurační diplomy krále Jana z roku 1310 a 1311» [«Les diplômes inauguraux de Jean de 1310 et 1311»], *Český časopis historický*, 1/2, 1949, p. 69-102.

<sup>12</sup> Cette qualification est reprise à Peter Blicke. Voir Peter Blicke, *Kommunalismus. Skizzen einer gesellschaftlichen Organisationsform*, München, Oldenbourg, 2000, introduction du t. I. Pour l'Europe centrale, voir Jenő Szűcs, «Sur le concept de nation, réflexions sur la théorie politique médiévale», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 64, «De quel droit?», 1986, p. 51-62, ici p. 52.

## « COMMUNAUTÉ DU ROYAUME », COMMUNAUTÉ DES NOBLES

### La communauté contre l'individu

Même si l'on rencontre le terme latin *communitas*, éventuellement *universitas*, dans les actes publiés dans les pays tchèques, c'est dans la littérature tchèque, par l'expression de *zemská obec*, que l'idée de « communauté du royaume » fut véritablement thématisée. Comme en latin, le mot tchèque insiste sur le tout constitué par la totalité des individus par opposition à la personne isolée, le préfixe *ob*. (« *autour* ») renvoyant au *cum*— (« *avec* ») de *communitas*, ce que confirme l'analyse des occurrences du mot vieux-tchèque rencontrées dans la littérature médiévale tchèque<sup>13</sup>. La solidarité entre ses membres et la pérennité qui leur était conférée à travers leur association étaient les critères qui définissaient la notion et en faisaient la force opératoire<sup>14</sup>.

C'est justement sur ce terrain de la solidarité et du groupe constitué que la noblesse avait pu s'imposer comme l'incarnation de la « communauté du royaume ». Même si elle n'était pas encore un état corporatif autonome<sup>15</sup>, elle consistait déjà en un ensemble de personnes unifiées par une culture, des pratiques sociales, des usages politiques, un niveau économique et une place dominante dans la société qui renforçaient sa cohésion et la distinguaient ostensiblement du reste de la population. Nobiliaire, la littérature vernaculaire tchèque naissante s'empressa d'insister sur cette spécificité inhérente aux seuls seigneurs par opposition aux non-nobles, ces individus prétendument désunis et dépourvus d'organisation communautaire<sup>16</sup>.

En outre, dès le XII<sup>e</sup> siècle, les sources officielles présentent les seigneurs comme un groupe organique intervenant en tant que tel. Même si la référence à la « communauté du royaume » n'est pas encore élaborée, ni même explicite, les sources figurent déjà les seigneurs comme un groupe distinct du reste de

<sup>13</sup> C'est le sens le plus fréquent d'après les résultats de Jana Pečírková, « Sémantická analýza staročeského slova *obec* » [« L'analyse sémantique du mot vieux-tchèque *obec* »], *Listy filologické*, 97, 1974, p. 89-100, ici p. 89.

<sup>14</sup> Yan Thomas, « L'extrême et l'ordinaire, remarques sur le cas médiéval de la communauté disparue », dans Marie-Angèle Hermitte et Paolo Napoli (dir.), *Les Opérations du droit*, Paris, Le Seuil, 2011, p. 207-237.

<sup>15</sup> Voir Vratislav Vaníček, « Předpoklady a formování šlechtické „obce českého království“ – zemské obce » [« Les prémisses et la formation de la “communauté du royaume de Bohême” des nobles »], *Mediaevalia historica bohemica*, 1, 1991, p. 13-55, ici p. 13.

<sup>16</sup> La littérature vernaculaire tchèque s'employait ainsi à gommer les différences qui éloignaient le simple roturier du riche bourgeois, utilisant le même mot (*chlap*, le paysan) pour les désigner tous. Sur ce sujet, voir Éloïse Adde-Vomáčka, « Du Moyen Âge au Renouveau national, l'incroyable malléabilité de la figure d'Alexandre », dans Catherine Gaullier-Bougassas (dir.), *La Fascination pour Alexandre le Grand dans les littératures européennes (X<sup>e</sup> siècle-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Turnhout, Brepols, 2014, t. II, p. 1165-1181, ici p. 1172-1173 ; *ead.*, « Langage et pouvoir dans la Bohême médiévale... », art. cit. ; *ead.*, *La Chronique de Dalimil et les débuts de l'historiographie nationale tchèque en langue vulgaire au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 146-152.

la société à travers les expressions « *communi omnium primatum assensu* », « *consensu omniu primatum Boemie* »<sup>17</sup>, un groupe aussi dont le consentement est nécessaire à la bonne conduite des affaires de l’État et à l’action du souverain. Aussi les premiers jalons d’une superposition entre « communauté du royaume» et noblesse avaient-ils été très tôt jetés.

#### Exprimer l’abstraction étatique

Le besoin de penser l’abstraction de l’État est l’autre point de rencontre entre noblesse et communauté. La notion de communauté permettait en effet de dépasser la somme des individus qui la composaient grâce à l’intervention de la *persona ficta*, abstraite et une, qui figurait l’ensemble et agissait en son nom à la manière d’une véritable personne<sup>18</sup>. La noblesse était fortement animée par la conscience de former un groupe homogène et actif au sein de l’État et de la société. En outre, elle était parvenue à s’identifier à la *Familia sancti Wenceslai*<sup>19</sup>.

Duc de Bohême, saint Venceslas (925-935) était le premier saint attitré du pays. Originellement créé dans le but de glorifier la dynastie přemyslide, son culte s’était propagé très rapidement après sa mort. Venceslas était devenu l’un des premiers saints patrons – *a fortiori* membre de la dynastie régnante<sup>20</sup> – rattachés à un État européen<sup>21</sup>. Dans le même temps, la formule *Familia sancti Wenceslai* s’imposa pour désigner la Bohême<sup>22</sup>, dynastie et nation se confondant dans l’idée de constituer une seule et même grande famille. Le saint patron était

324

<sup>17</sup> Ces deux expressions se trouvent dans les actes n° 204 (1159) et n° 208 (1160) du *Codex diplomaticus et epistolaris regni Bohemiae*, t. I, éd. Gustavus Friedrich, Pragae, Sumptibus comitiorum Regni Bohemiae, 1904-1907, n° 204, p. 192-193 ; n° 208, p. 195-196. Des exemples similaires apparaissent encore dans le *Codex diplomaticus et epistolaris regni Bohemiae*, t. II, éd. Gustavus Friedrich, Pragae, Sumptibus comitiorum Regni Bohemiae, 1912, actes, n° 21 (1201), p. 17-18 ; n° 22 (1201), p. 18-20 ; n° 58 (1202-07), p. 51-52 ; n° 86 (1209), p. 79-80 ; n° 172 (1219), p. 160-161 ; n° 227 (1222), p. 210-213 ; n° 234 (1222), p. 222-225. La Moravie n’est pas en reste, même si elle connaît un léger retard. Dans l’acte n° 1241 (1307), les seigneurs moraves sont désignés comme l’« *universitas nobilium terrae Moraviae* » (*Regesta nec non epistolaria Bohemiae et Moraviae*, t. II, éd. Joseph Emler, Pragae, Typis Grégerianis, n° 2141, p. 923).

<sup>18</sup> Voir Yan Thomas, « L’extrême et l’ordinaire... », art. cit.

<sup>19</sup> Éloïse Adde, « Saint Venceslas de Bohême (†935). Un martyr aux multiples facettes dans les pays tchèques, entre construction de la grandeur dynastique et récupération nobiliaire (x<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècles) », dans Gilles Lecuppre et, Maïté Billoré (dir.), *Martyrs politiques (xi<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècle), du sacrifice à la récupération partisane*, Rennes, PUR, 2019, p. 33-47.

<sup>20</sup> Bernard Guenée, *L’Occident aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles. Les États*, Paris, PUF, 1993 (1<sup>e</sup> éd., 1971), p. 121.

<sup>21</sup> En France, c’est seulement en 1120 que saint Denis fut reconnu comme le chef et le protecteur du pays.

<sup>22</sup> Voir František Graus, « Hagiographische, dynastische und nationale Strömungen in der tschechischen Historiographie des 14. und 15. Jahrhundert », dans Jean-Philippe Genet (dir.), *L’Historiographie médiévale en Europe*, Paris, Éditions du CNRS, 1991, p. 209-216, ici p. 210.

devenu le représentant éternel du pays, le corps mystique du roi, différencié du corps naturel des souverains se succédant les uns aux autres<sup>23</sup>.

Dans le contexte de mise à mal du pouvoir du souverain et de consolidation de la noblesse durant la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les grands seigneurs captèrent à leur avantage cet héritage et les associations qui s'y rapportaient, pour incarner ce corps éternel et infaillible. « Famille de saint Venceslas » et « communauté du royaume » se rencontrèrent alors à travers l'utilisation du sceau dit de saint Venceslas par les nobles à la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>. La première trace de son utilisation apparaît dans un acte du duc-évêque Henri-Břetislav (1193-1197) de 1194 qui avait conjointement été scellé par quatre sceaux, parmi lesquels figurent ceux du duc et de saint Venceslas<sup>25</sup>.

Deux décennies plus tard, dans une lettre envoyée en 1219 par Přemysl Ottokar I<sup>er</sup> au pape Honorius III, on peut lire : « [...] *sigillo nostro speciali cum sigillo communi regni Boemie, videlicet sancti Wencezlati, quia comites nostri specialibus non utuntur in facto communi sigillis, fecimus confirmari*<sup>26</sup>. » Le sceau de saint Venceslas est ici explicitement désigné comme celui de la « communauté du royaume », ce qui marque une étape décisive. Dans la mesure où elle détenait ce sceau, la noblesse était officiellement reconnue comme l'incarnation de la « communauté du royaume » par cette formule<sup>27</sup>. On peut encore deviner l'utilisation du sceau dans la ratification de la conciliation avec l'Église de 1221. Si l'original de ce texte est aujourd'hui perdu, la copie datée de 1222 de ce document<sup>28</sup> précise que la charte avait été scellée « *nostrorum sigillorum munime* », le pluriel indiquant qu'un autre sceau fut utilisé à côté du sceau du roi ; or il ne pouvait s'agir que du sceau de la « communauté du royaume».

L'emploi conjoint des deux sceaux n'était pas systématique, et encore moins obligatoire. Ce second sceau ne conférait aucune valeur juridique supplémentaire au document scellé, mais un tel usage révélait le rôle croissant de la noblesse comme force légitimatrice en tant que « communauté du royaume » et l'ancienneté des racines du dualisme, le partage du pouvoir entre le souverain et la noblesse, en Bohême.

<sup>23</sup> Voir Ernst Kantorowicz, *Les Deux Corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1989 [1957].

<sup>24</sup> Voir Vladimír Vašků, « Příspěvek k otázce svatováclavské pečeti » [« Contribution à la question du sceau de saint Venceslas »], *Sborník prací Filozofické fakulty brněnské univerzity. C, Řada historická*, 7, 1958, p. 26-39.

<sup>25</sup> Voir *Codex diplomaticus et epistolaris regni Bohemiae*, éd. cit., t. I, acte n° 348, p. 312-313; Jiří Kejř, *Aus Böhmen verfassungsgeschichte. Staat – Städtewesen – Hussitentum*, Prag, Filosofia, 2006, p. 224.

<sup>26</sup> Voir *Codex diplomaticus et epistolaris regni Bohemiae*, éd. cit., t. III, acte n° 184, p. 170.

<sup>27</sup> Voir Stanisław Russocki, *Protoparlamentarystm Czech do poczatku xv wieku* [« Protoparlementarisme en Bohême jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle »], Warszawa, Wydawnictwo Uniwersytetu Warszawskiego, 1973, p. 54-56.

<sup>28</sup> *Codex diplomaticus et epistolaris regni Bohemiae*, éd. cit., t. II, acte n° 212, p. 197-198.

La première référence explicite à la « communauté du royaume» figure dans les actes produits lors de la diète convoquée pour organiser la libération de Venceslas II. Sans roi, les seigneurs se présentent comme « *universi barones regni Bohemiae* » tout en prétendant porter les intérêts de tous les propriétaires et hommes libres du pays et agir pour l'intégrité du royaume<sup>29</sup>. Mais c'est surtout la littérature de langue tchèque, issue de la noblesse, qui s'employa à thématiser la notion, en la pourvoyant d'une définition aux contours et implications plus précis.

Nous l'avons signalé, la création de la littérature vernaculaire tchèque avait eu lieu à l'initiative de la noblesse. Désireuse de consolider sa place dans la société, elle avait choisi cet instrument en réaction non seulement au latin des clercs, mais surtout à l'allemand, qui s'était imposé comme le vecteur de la culture profane<sup>30</sup> et était aussi la langue de la bourgeoisie alors en plein essor. C'est seulement au xv<sup>e</sup> siècle que, sous la pression des transformations économiques et sociales, la noblesse desserra son emprise sur la production littéraire tchèque<sup>31</sup>. Le *Livre de Rožmberk*, codex juridique rédigé entre la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et la fin du XIV<sup>e</sup>, et qui entendait fixer le « droit du royaume [zemské právo] » à l'avantage des seigneurs, reprend et développe l'opposition communauté / individu. Ce texte insiste sur les devoirs qui obligent l'individu envers la communauté, distinguant les biens individuels héréditaires des biens indivisibles, détenus « communément » par la communauté, quand bien même celle-ci serait accidentellement réduite à un seul membre<sup>32</sup>, l'impératif de la conservation dominant l'œuvre.

La réflexion sur la communauté est alors mise au service de la noblesse qui justifie ses aspirations à la reproduction du groupe qu'elle constitue en les posant comme profitables à tous, comme indispensables à la survie de l'État tchèque. Cela transparaît tout particulièrement dans la *Chronique de Dalimil*. Premier texte historiographique rédigé en tchèque entre 1309 et 1314, elle met en scène cette notion dès les légendes portant sur les débuts de l'histoire de la Bohême, alors que Libuše avait succédé à son père Krok comme juge suprême du pays. Les hommes rassemblés autour d'elle auraient profité d'un procès

<sup>29</sup> Voir *Regesta nec non epistolaria Bohemiae et Moraviae*, éd. cit., t. II, acte n° 1238 (1281), p. 535-536.

<sup>30</sup> Prague était un centre important de production littéraire allemande. Voir Petra Hörner (dir.), *Böhmen als ein kulturelles Zentrum deutscher Literatur*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2004.

<sup>31</sup> C'est au xv<sup>e</sup> siècle que la situation change, avec la révolution hussite : Zdeňka Tichá, *Cesta starší české literatury* [La Voie de la littérature tchèque ancienne], Praha, Panorama, 1984, p. 37.

<sup>32</sup> Voir *Kniha Rožmerská* [Le *Livre de Rožmberk*], éd. Vincenc Barndl, Praha, Edvard Grégr, 1872, art. 297, 298, p. 109-110.

qu'elle présidait pour s'indigner de devoir obéir à une femme et lui réclamer un prince<sup>33</sup>. Cédant à la requête, Libuše leur aurait néanmoins rappelé que :

La communauté est la protection de tous  
et mieux vaut oublier celui qui l'outrage.  
Si tu perds la communauté, n'attends rien du château,  
hors de la communauté, tu devras faire face aux dissensions les plus diverses<sup>34</sup>.

La version donnée par Dalimil s'éloigne des modèles qui prévalaient jusqu'alors<sup>35</sup>, en transposant de manière anachronique plusieurs motifs de la société du XIV<sup>e</sup> siècle (noblesse, assemblée des seigneurs) dans ces temps reculés qui en étaient dépourvus<sup>36</sup>. Dans sa version, non seulement la communauté est plus ancienne que le duché, mais c'est elle qui installe le nouveau régime. Préfiguration des nobles de l'époque de Dalimil, les hommes autorisés à siéger près de la juge sont explicitement désignés comme étant des « gentilshommes » et expriment la mainmise immémoriale de la noblesse sur la « communauté du royaume ». L'impératif de leur unité est vivement formulé dans ce passage qui insiste plus largement sur le rôle de la communauté comme garante de l'ordre social. En filigrane, c'est la noblesse qui était désignée pour remplir cette mission et, partant, pour en tirer profit afin d'asseoir sa position dominante dans la société.

La communauté est ensuite régulièrement mise en scène *via* ses membres dans ce texte, même si elle n'est pas systématiquement nommée comme telle. Son action apparaît à travers l'intervention des *zemané* – mot que nous avons traduit par « *gentilhommes* » en français afin de le distinguer de *pán*, le « seigneur ». Dalimil fait un usage original des deux termes, ce qui nous a amenée à adapter notre traduction. À côté de l'utilisation massive du mot *pán*, qui était le terme communément utilisé pour désigner les membres de la noblesse, il emploie vingt-sept fois le mot *zeman* dans un sens spécifique. Alors que l'emploi de ce terme était apparu plus tardivement (XV<sup>e</sup> siècle) pour désigner les petits seigneurs de

<sup>33</sup> [Anon.], *Staročeská Kronika tak řečeného Dalimila*, Vydání textu a veškerého textového materiálu [La Chronique dite de Dalimil en vieux-tchèque, édition du texte et de l'ensemble du matériau textuel], éd. Jiří Daňhelka, Karel Hádek, Bohuslav Havránek, Naděžda Kvítková, Praha, Academia, 1988, 2 vol., t. I, chap. III, v. 13-22, p. 118 ; traduction française : Éloise Adde, *La Chronique de Dalimil et les débuts de l'historiographie nationale tchèque...*, op. cit., p. 244-245.

<sup>34</sup> *Ibid.*, t. I, chap. IV, v. 7-10, p. 129 ; traduction française, p. 245.

<sup>35</sup> Voir Cosmas de Prague, *Die Chronik der Böhmen des Kosmas von Prag*, éd. Berthold Bretholz, Berlin, Weidmannischen Buchhandlung, 1923, livre I, chap. II-III, p. 7-15.

<sup>36</sup> Sur ce point, voir František Graus, « Kněžna Libuše – od postavy báje k národnímu symbolu » [« La princesse Libuše – du personnage de légende au symbole national »], *Československý Časopis Historický*, 17, 1969, p. 817-844, ici p. 824 ; id., *Lebendige Vergangenheit: Überlieferung im Mittelalter und in den Vorstellungen vom Mittelalter*, Köln/Wien, Böhlau, 1975, p. 98.

campagne de fortune modeste, chez Dalimil, les *zemané* sont systématiquement de grands seigneurs de l'entourage du duc ou du roi, qui prennent, dans vingt-quatre des vingt-sept occurrences, des décisions politiques capitales<sup>37</sup>. Le mot *zeman* sert ici à distinguer le groupe des seigneurs qui assistaient le souverain dans la prise de décision. On peut imaginer que c'est le lien à la terre et au pays, induit par l'étymologie *země*, qui a prévalu dans ce choix. Le mot ne renvoie jamais à des seigneurs étrangers. Il est en outre systématiquement employé au pluriel (*zemané*), figurant les acteurs qu'il désigne invariablement comme un groupe homogène et constitué.

Le *Nouveau Conseil*, œuvre didactique composée pendant les troubles survenus sous Venceslas IV par l'un des membres de l'Union seigneuriale<sup>38</sup>, Smil Flaška de Pardubice, nous livre une conception pareillement réductrice de la communauté. Quand il s'adresse aux animaux de la forêt pour leur demander de lui prodiguer leurs conseils, le roi (le lion) s'exclame : « Princes, seigneurs, chevaliers / et toute la communauté, comme je crois en vous<sup>39</sup> ! », l'énumération ayant ici valeur d'exhaustivité et excluant par définition tous ceux qui ne seraient pas des nobles.

Les événements politiques, la faiblesse de l'autorité souveraine, la consolidation de la noblesse et la naissance d'une littérature vernaculaire à son service, tout avait concouru à renforcer l'identité entre « communauté du royaume » et noblesse dans le discours et les représentations. Les pratiques politiques n'étaient pas en reste, révélant une abondante mise en application de l'équation qui contribua vigoureusement à renforcer le rôle dominant de la noblesse.

#### « COMMUNAUTÉ DU ROYAUME » ET POUVOIR

##### Communauté et représentation

Limitée et profitant à une frange infime de la population, la notion de « communauté du royaume » parvint à s'imposer comme le moyen de représenter les intérêts de tous les sujets, ce que l'on peut considérer comme un véritable tour de force. Au Moyen Âge, l'action politique était toujours la prérogative d'un petit nombre d'hommes, mais ce petit nombre était censé

<sup>37</sup> Voir aussi Vlastimil Brom, « Panovnické tituly v Dalimilově kronice, k využití textové lingvistiky pro historickou interpretaci » [« Les titres nobiliaires dans la Chronique de Dalimil, pour l'utilisation de la linguistique pour l'interprétation historique »], dans Martin Wihoda et Demeter Malat'ák (dir.), *Stát, státnost a rituálny přemyslovského věku* [État et rituels sous les Přemyslides], Brno, Matice moravská, 2006, p. 217-234, ici p. 230.

<sup>38</sup> L'Union seigneuriale est une révolte des seigneurs de Bohême contre Venceslas IV (1378-1419), roi de Bohême et roi des Romains, qui dura de 1394 à 1402.

<sup>39</sup> Smil Flaška z Pardubic, *Nová rada* [Le Nouveau Conseil], éd. Jiří Daňhelka, Praha, Orbis, 1950, v. 46, p. 18.

représenter tous ceux qui n’agissaient pas directement dans la prise de décision, quand bien même aucun mandat ne confirmait cet état de fait<sup>40</sup>. La littérature de langue tchèque se fait le reflet de cette ambivalence. La « communauté» pouvait désigner aussi bien l’ensemble des sujets (bénéficiaires passifs) que les seuls nobles (membres actifs), au gré des situations. Le *Nouveau Conseil* véhicule cette contradiction, renvoyant à une compréhension prétendument globalisante de la «communauté»<sup>41</sup>, tout en rappelant que ses décideurs étaient les seuls «seigneurs nobles»<sup>42</sup>. La communauté de Dalimil est d’emblée plus restrictive, tout en souffrant quelques entorses, Libuše soutenant par exemple que «la communauté est la protection de tous»<sup>43</sup>.

La «communauté du royaume» consistait en une notion polysémique et polymorphe, et donc malléable et adaptable en fonction du public visé et du message que l’on voulait faire passer, ce qui explique son efficacité et son succès dans les sources médiévales tchèques, et plus largement dans le discours et la pratique politiques. Cette articulation fine entre fermeture du groupe et intérêt général venait victorieusement à bout des contradictions inhérentes à l’exercice de la représentation. En Bohême, elle profita de surcroît de la configuration ethnique spécifique qui donnait le beau rôle à une noblesse majoritairement tchèque face à une bourgeoisie foncièrement allemande. Dans le contexte du grand mouvement de colonisation<sup>44</sup>, de nombreux Allemands avaient afflué dans le pays à partir des années 1150, jusque dans les années 1250<sup>45</sup>, et c’est effectivement ce peuplement nouveau et dynamique qui fut à l’origine de l’apparition de la bourgeoisie dans la région, au gré de la création de villes nouvelles<sup>46</sup>. Outre qu’ils perturbaient l’ordre social en réclamant un pouvoir politique à la hauteur de leur richesse, les bourgeois du royaume de Bohême étaient marqués du sceau de leur origine allemande, ce qui était tout à l’avantage de la noblesse, permettant à celle-ci de disqualifier sans appel l’unique force

<sup>40</sup> Adalbert Podlech, « La représentation : une histoire du concept », *Trivium*, 16, « La représentation politique », 2014, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mai 2014, consulté le 27 juin 2015, <http://trivium.revues.org/4781>, § n° 8 ; Hasso Hofmann, *Repräsentation: Studien zur Wort- und Begriffsgeschichte von der Antike bis ins 19. Jahrhundert*, Berlin, Duncker & Humblot, 2003.

<sup>41</sup> Smil Flaska z Pardubic, *Nová rada*, éd. cit., v. 46, p. 18 ; v. 471, 495, p. 30, v. 639, p. 35, v. 1276, p. 55.

<sup>42</sup> *Ibid.*, v. 485-491, p. 31.

<sup>43</sup> [Anon.], *Staročeská Kronika*, éd. cit., t. I, chap. IV, v. 7, p. 129 ; traduction fr., p. 245.

<sup>44</sup> Le terme de colonisation désigne dans ce contexte le vaste mouvement migratoire, d’occupation et de mise en valeur de terres demeurées en friche, voir Charles Higounet, *Les Allemands en Europe centrale et orientale au Moyen Âge*, Paris, Aubier, 1989, p. 12.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 170-174.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 327-328. L’apparition de la bourgeoisie était considérée comme un phénomène purement exogène.

en mesure de lui faire concurrence<sup>47</sup>. Par le biais d'une prophylaxie sociale désignant bourgeois et Allemands comme les deux visages d'une même maladie menaçant le corps social et les ennemis à combattre<sup>48</sup>, la *Chronique de Dalimil* visait en retour à renforcer la cohésion du groupe des seigneurs comme l'incarnation de la nation.

Refusant toute reconnaissance politique à des bourgeois disqualifiés du fait de leur origine germanique, ce discours faisait en contrepartie peser la responsabilité nationale sur les seuls seigneurs. Le choix du mot *zemané* pour désigner les membres de la communauté actifs politiquement dans la *Chronique de Dalimil* est éloquent: en rattachant sémantiquement les décideurs au pays (*země*), l'auteur assimilait nation, noblesse et « communauté du royaume », ce qui reflétait aussi les représentations d'alors.

#### Dualisme et représentation

330

Immortelle par-delà la disparition de ses membres, du fait de leur inlassable renouvellement, la communauté pouvait aisément incarner l'État dans son abstraction face à un souverain potentiellement défaillant, dans une distribution des tâches qui faisait expressément écho à la théorie des « deux corps du roi » (Ernst Kantorowicz). Cette qualité propre à la « communauté» est exposée avec une efficacité remarquable dans un passage de la *Chronique de Dalimil*, louant les mérites de l'élection du prince, contre le principe dynastique qui prévalait alors en Bohême :

Quand la succession au trône est naturelle,  
si l'on tue le duc, sa mère n'en met pas au monde un deuxième.  
Mais quand le duc est choisi par l'élection,  
sa mort entraîne peu de dommage.  
Certains demandent la mort du duc,  
surtout ceux qui ont pour eux-mêmes quelque espoir.  
Que ceux-là sachent bien que, lorsque le duc est élu,  
on ne peut pas s'en débarrasser<sup>49</sup>.

47 Voir Éloïse Adde-Vomáčka, « Les étrangers dans la *Chronique de Dalimil*, une place de choix faite aux Allemands », *Cahiers du CEFRES*, 31, 2011, p. 11-52 ; ead., « La *Chronique de Dalimil*, première chronique rédigée en tchèque : langue vernaculaire, identité et enjeux politiques dans la Bohême du xiv<sup>e</sup> siècle », *Slavica Bruxellensia. Revue polyphonique de littérature, culture et histoire slaves*, 10, 2014, mis en ligne le 15 février 2014.

48 Voir Éloïse Adde-Vomáčka, « Les étrangers dans la *Chronique de Dalimil...* », art. cit., p. 26 ; ead., *La Chronique de Dalimil et les débuts de l'historiographie nationale tchèque...*, op. cit.

49 [Anon.], *Staročeská Kronika*, op. cit., t. II, chap. LXV, v. 31-38, p. 150 ; traduction française, p. 339.

Éludant les problèmes qui avaient régulièrement paralysé l'Empire (Grand interrègne de 1250-1273)<sup>50</sup>, l'auteur associe délibérément le principe électif au collège représentatif habilité à procéder à l'élection. Par son immortalité, ce collège est la concrétisation de la « communauté du royaume ». Comme elle, il est limité aux seuls seigneurs auxquels revenait effectivement le soin d'élire le prince, d'après le privilège de 1198<sup>51</sup>, ce qui résonne tout particulièrement dans le contexte de la crise de 1306-1310.

Couplé à l'adjectif *zemská*, qui est le strict équivalent du latin *regni*, « du royaume », le mot *obec* renvoyait ostensiblement à la question du partage du pouvoir avec le souverain<sup>52</sup>. Et la noblesse sut tirer profit de l'analogie qui l'assimilait à la « communauté du royaume » pour s'imposer comme le partenaire légitime du roi dans l'exercice du pouvoir. La *Chronique de Dalimil* place la communauté dans un rapport d'opposition au prince, Libuše mettant en garde les hommes contre le « château », siège du pouvoir du duc.

Au tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, avant l'avènement de la société d'états marqué par l'entrée en scène de la bourgeoisie à la faveur de la tourmente hussite<sup>53</sup>, s'était installé le « dualisme »<sup>54</sup>, le partage du pouvoir entre la noblesse et le souverain, comme mode de gouvernement. On l'a esquissé, la noblesse était parvenue à s'emparer du pouvoir législatif lors de la crise de 1278-1283, légiférant et administrant le royaume pendant la détention de Venceslas II<sup>55</sup>. Elle était en outre caractérisée par une longue tradition du rassemblement

<sup>50</sup> Voir Martin Kaufhold, *Deutsches Interregnum und europäische Politik: Konfliktlösungen und Entscheidungsstrukturen 1230-1280*, MGH Schriften, 49, 2000 ; Malte Prietzel, *Das Heilige Römische Reich im Spätmittelalter*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2004.

<sup>51</sup> Jusqu'en 1306 et l'extinction de la dynastie régnante, ce privilège était resté lettre morte, mais Dalimil rapporte une fausse tradition de l'élection du souverain de la Bohême pour justifier les prétentions nobiliaires. Voir Éloïse Adde-Vomáčka, « Volba krále a tyranovražda – návod k ustavení politické role české šlechty v Dalimilově kronice » [« Élire le roi, tuer le tyran, les justifications du rôle politique de la noblesse dans la Chronique de Dalimil »], *Mediaevalia Historica Bohemica*, 17, 2014, p. 41-88 ; ead., « La Chronique de Dalimil, première chronique rédigée en tchèque », art. cit. ; ead., *La Chronique de Dalimil et les débuts de l'historiographie nationale tchèque...*, op. cit., p. 189-191.

<sup>52</sup> C'est le quatrième sens référencé par Jana Pečírková, « Sémantická analýza staročeského slova obec », art. cit., p. 93.

<sup>53</sup> František Šmahel, « Obrys českého stavovství od konce 14. do počátku 16. Století » [« Les contours de l'État corporatiste tchèque de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle »], *Český časopis historický*, 90, 1992, p. 161-187, ici p. 172.

<sup>54</sup> Josef Válka, « Středověké kořeny mocenského dualismu panovníka a obce (Historiografické aspekty diskusi o "absolutismu") » [« Les racines médiévales du dualisme du pouvoir entre le souverain et la communauté (Réflexions historiographiques relatives à la question de l'"absolutisme") »], *Časopis Matice moravské*, 123, 2004, p. 311-335 ; Éloïse Adde, « Représentation et partage du pouvoir, l'imposition du "dualisme" comme mode de gouvernement dans la Bohême médiévale (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », dans *Gouverner les hommes, gouverner les âmes*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 126-136. On parle aussi de « protoparlementarisme », voir Stanisław Russocki, *Protoparlamentaryzm*, op. cit.

<sup>55</sup> Josef Válka, « Středověké kořeny mocenského dualismu panovníka a obce », art. cit., p. 324.

qui avait progressivement débouché sur l'apparition des diètes, du conseil royal et du tribunal royal<sup>56</sup>, organes sur lesquels elle détenait un monopole inattaquable. Comme partout en Europe occidentale, les impôts s'avérèrent un moyen de pression efficace, le souverain ayant besoin du consentement de la « communauté du royaume » pour prélever les sommes désirées<sup>57</sup>. Convoquées sur l'initiative du souverain et donc dépendantes de son bon vouloir, les diètes étaient toutefois indépendantes de lui dans la prise de décision, ce qui leur conférait un pouvoir considérable<sup>58</sup>.

La question du partage du pouvoir est omniprésente dans la littérature tchèque du XIV<sup>e</sup> siècle. Dans le *Nouveau Conseil*, le roi se tait après son discours inaugural, cédant la parole tour à tour aux animaux de la forêt. Les conseils sont très variés : l'aigle lui recommande la générosité et le respect de Dieu<sup>59</sup> ; le léopard lui conseille d'honorer Dieu, de travailler beaucoup, de s'entourer d'hommes loyaux et lui rappelle sa responsabilité envers les sujets<sup>60</sup>, tandis que l'ours lui conseille de se délecter dans ce qu'il aime<sup>61</sup> et que le cochon l'incite à se comporter de manière amorphe pour ne pas sombrer dans l'ennui<sup>62</sup> ! Même si le dernier conseil, celui du cygne, le plus long et le plus important par son emplacement, met l'accent sur le contrat entre le roi et les sujets et les devoirs moraux du premier envers les seconds, les conseils naïfs et ineptes trouvent leur place dans ce texte qui insiste sur le droit de chacun à communiquer sa vision de la situation et sur le devoir du roi d'écouter, sans en discriminer aucun, tous les membres de la communauté.

#### Le bien commun, ciment et justification de la « communauté du royaume »

Le bien commun constitue l'un des « maîtres-mots de la pensée politique médiévale »<sup>63</sup>. La parenté lexicale des termes qui composent les expressions de *communitas regni* et de *bonum commune* rend éloquemment compte de leur proximité<sup>64</sup>. Véritable maître à penser des auteurs médiévaux, Aristote postule

<sup>56</sup> Karel Malý, « Počátky českého sněmovnictví (do konce 14. století) » [« Les débuts des assemblées en Bohême (jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle) »], dans Vratislav Vaněček (dir.), *Česká národní rada, sném českého lidu*, Praha, Česká národní rada, 1970, p. 75-91, ici p. 76, 85.

<sup>57</sup> Voir Alec Reginald Myers, *Parliaments and Estates in Europe to 1789*, New York, Harcourt, Brace, Jovanovich, 1975 ; Michel Hébert, *Parlementer. Assemblées représentatives et échanges politiques en Europe occidentale à la fin du Moyen Âge*, Paris, De Boccard, 2014.

<sup>58</sup> Karel Malý, « Počátky českého sněmovnictví », art. cit., p. 86.

<sup>59</sup> Smil Flaska z Pardubic, *Nová rada*, éd. cit., v. 123-360, p. 20-27.

<sup>60</sup> *Ibid.*, v. 373-538, p. 28-32.

<sup>61</sup> *Ibid.*, v. 588, p. 34.

<sup>62</sup> *Ibid.*, v. 115-1136, p. 50.

<sup>63</sup> Bernard Guenée, *L'Occident aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Les États*, op. cit., p. 105.

<sup>64</sup> La même parenté s'observe dans la terminologie tchèque : *obecné dobro* [« bien commun »] / *zemská obec* [« communauté du royaume »].

que « toute communauté est constituée en vue d'un certain bien<sup>65</sup>. » Éternelle, la « communauté» incarnait la stabilité et le consensus permanents, accoucheurs de l'expression de l'intérêt général du fait de son fonctionnement collégial<sup>66</sup>, par opposition à la finitude et à l'inconstance caractéristiques de l'individu isolé et d'une volonté privée avilie, dans l'ordre des valeurs médiévales<sup>67</sup>. Dans la mesure où la visée du bien commun était le critère qui distinguait le bon régime du régime despote<sup>68</sup>, la «communauté du royaume» était indubitablement marquée du sceau de la droiture et de la vertu, à l'image des seigneurs qui l'incarnaient.

La référence au bien commun était d'autant plus précieuse qu'elle concourrait à parfaire l'adéquation entre noblesse et «communauté du royaume», posée comme un état de fait naturel par la littérature nobiliaire de langue tchèque. L'idée selon laquelle les nobles œuvraient dans un but supérieur, face aux non-nobles concernés uniquement par leurs appétits personnels, était largement partagée dans l'Europe médiévale. Le bien commun renvoyait aux champs de la justice et de la paix, fonctions que la noblesse s'était justement arrogées. En Bohême, elle participait activement à l'administration du royaume<sup>69</sup> et dominait l'activité des tribunaux royaux<sup>70</sup>. La thématique est omniprésente dans la *Chronique de Dalimil*<sup>71</sup> qui relie inextricablement discussion entre les seigneurs et règne de la paix: «Et là ils avaient pour habitude de se réunir en conseil / et assuraient ainsi une grande paix dans le pays<sup>72</sup>. » Le *Nouveau Conseil*

<sup>65</sup> Aristote, *Politique*, I, 1, 1252a 1-5. Sur l'héritage aristotélicien dans la conception du bien commun, voir Bénédicte Sère, «Aristote et le bien commun au Moyen Âge : une histoire, une historiographie», *Revue française d'histoire des idées politiques*, 32, 2010, p. 277-291.

<sup>66</sup> Le consensus des membres de la communauté était le fondement de la représentation et de la souveraineté de la communauté : sur ce point, voir Fritz Kern, *Gottesgnadentum und Widerstandsrecht im früheren Mittelalter, zur Entwicklungsgeschichte der Monarchie*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgellschaft, 1954 [1915], p. 128 et suiv., p. 169 et suiv.

<sup>67</sup> Werner Maleczek, «Abstimmungsarten – Wie kommt man zu einem Wahlergebnis?», dans Reinhard Schneider et Harald Zimmermann (dir.), *Wahlen und wählen im Mittelalter*, Sigmaringen, Jan Thorbecke, 1990, p. 79-134, ici p. 80-81.

<sup>68</sup> Aristote, *Politique*, III, 6 et 7, trad. Jules Tricot, Paris, Vrin, 1995, p. 197 et 199.

<sup>69</sup> Voir *supra*, p. 320 et n. 4.

<sup>70</sup> Datant de la moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les tribunaux royaux se développèrent sous le règne de Přemysl Ottokar II, à d'une époque d'expansion à l'extérieur qui rendait nécessaire une gestion ferme des affaires à l'intérieur du royaume. Cette institution était devenue l'apanage des nobles.

<sup>71</sup> Voir Zdeněk Uhlíř, «Pojem zemské obce v tzv. Kronice Dalimilově jako základní prvek její ideologie» [«Le motif de la communauté du royaume dans la Chronique dite de Dalimil comme élément fondamental de son idéologie»], *Folia Historica Bohemica*, 9, 1985, p. 7-32, ici p. 12.

<sup>72</sup> [Anon.], *Staročeská Kronika tak řečeného Dalimila*, éd. cit., t. II, chap. LXXV, v. 37-38; traduction fr., p. 358. De même, c'est en retrouvant le fonctionnement communautaire (*ibid.*, t. I, chap. XV, v. 2-6, p. 14; traduction fr., p. 259) que les hommes vinrent à bout des «jeunes filles» (chap. XVI), ces amazones qui avaient pris le pouvoir sur les hommes d'après l'histoire légendaire (chap. IX-XVI).

accorde une place très importante à la justice exercée par les nobles au sein des tribunaux<sup>73</sup>.

Plus généralement dans le contexte européen, la fonction guerrière de la noblesse s'était muée de manière positive en préservation de la paix. Premier texte de la littérature de langue tchèque, composé vers 1300, l'*Alexandreida* cultive l'image d'une noblesse valeureuse qui risque sa vie au combat pour la paix des sujets du royaume, tout en insistant sur la dichotomie qui la distingue des non-nobles de l'armée qui, eux, s'empressent de piller les champs de batailles après les victoires<sup>74</sup> ou d'abuser des personnes sans défense<sup>75</sup>. Projection idéale, ce schéma ne reflétait évidemment pas la réalité. Grands bénéficiaires de l'organisation sociale dominante, les seigneurs étaient également tiraillés par les luttes de pouvoir qui entachaient régulièrement la belle unité qu'ils prétendaient incarner. Foncièrement pronobiliaires malgré l'impression qu'ils donnent de retranscrire l'opinion générale, ces discours visaient surtout à manipuler la grille de valeurs qui donnait l'avantage aux nobles<sup>76</sup>. Ils oubliaient qu'en s'adonnant à l'agriculture, à l'artisanat ou au commerce et subvenant aux besoins matériels des *oratores* et *bellatores*, les *laboratores* n'en contribuaient pas moins au maintien de la paix et au bien commun<sup>77</sup>.

La « communauté du royaume » est une notion clé pour comprendre le fonctionnement du politique au Moyen Âge. Elle incarnait le bon exercice du pouvoir face aux dérives que représentaient le pouvoir d'un seul ; son fonctionnement collégial et le renouvellement pérenne de ses membres – en dépit de la disparition des individus – permettait en outre de dépasser la finitude de la personne du souverain et de figurer le caractère immortel de l'appareil étatique.

En Bohême, la noblesse sut savamment instrumentaliser cette notion, qui envahit les documents officiels latins dès le XIII<sup>e</sup> siècle, puis la littérature vernaculaire tchèque au début du XIV<sup>e</sup>. Habituelle à participer à la conduite des affaires publiques du fait d'une sociogenèse originale, elle sut de surcroît mettre à contribution deux graves crises durant lesquelles elle suppléa à un souverain absent (1278-1283) ou trop faible (1306-1310), et parvint finalement à s'imposer

<sup>73</sup> Smil Flaska z Pardubic, *Nová rada*, éd. cit., v. 640, p. 35 ; v. 645, p. 36, v. 748, 757, p. 39 ; v. 1292, p. 55.

<sup>74</sup> [Anon.], *Alexandreida*, éd. Václav Vážný, Praha, Československá akademie věd, 1963, v. 1831-1873, p. 89-90.

<sup>75</sup> *Ibid.*, v. 1874-1921, p. 90-91.

<sup>76</sup> Sur la diffusion des valeurs et représentations nobiliaires dans l'ensemble de la société, voir Gerd Althoff, « Rituel et institutions », dans Jean Claude Schmitt et Otto Gerhard Oexle (dir.), *Les Tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 231-281, ici p. 277.

<sup>77</sup> Georges Duby, *Les Trois Ordres ou l'Imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1978.

de manière définitive comme le partenaire incontournable du roi. Intimement liée au bien commun, la notion de « communauté du royaume» légitimait avec force son action et ses préentions. En outre, dans un contexte socio-ethnique caractérisé par une bourgeoisie majoritairement allemande, l'identification de la «communauté du royaume» avec la noblesse tchèque permettait de disqualifier efficacement les élites urbaines en quête de reconnaissance politique. En retour, la noblesse tchèque, ainsi posée comme le vecteur de l'idée nationale, était toute désignée pour représenter les intérêts de la nation.

La richesse de la notion de «communauté du royaume» réside en sa polysémie, renvoyant tantôt au groupe limité et fermé de la noblesse, tantôt au peuple, identifié au royaume. Si seuls les seigneurs l'incarnaient dans les faits, leur action à travers elle prétendait rejoindre sur l'ensemble des sujets. Tel était le tour de force qu'étaient parvenus à accomplir les nobles de Bohême: bien que désunis dans la réalité, ils s'étaient imposés comme les garants de l'intégrité de la nation et du respect du bien commun *via* leur union au sein de la communauté. Dans la pratique politique, ils étaient effectivement devenus une force redoutable que le roi devait respecter, comme l'attestent les accords de Domažlice, capitulation de Jean de Luxembourg face aux revendications des seigneurs en 1318<sup>78</sup>, ou l'abandon du projet de la *Maiestas carolina* par Charles IV en 1355<sup>79</sup>.

<sup>78</sup> Les seigneurs réclamaient le respect des engagements pris en 1311, voir *supra*, p. 322.

<sup>79</sup> Ce recueil annonçait entre autres mettre la noblesse au service du pays, modifier les compétences du tribunal royal et créer une administration centralisée de type moderne.



LISTE DES ABRÉVIATIONS	
<i>Actes de Pierre de Dreux</i>	Marjolaine Léimeillat, <i>Les Actes de Pierre de Dreux, duc de Bretagne (1213-1237)</i> , Rennes, PUR, 2013.
BEC	<i>Bibliothèque de l'École des chartes</i> .
CCR	<i>Calendar of Close Rolls</i> , London, Public Record Office, coll. « PRO Texts and Calendars » 1892-.
CChR	<i>Calendar of Charter Rolls</i> , London, Public Record Office, coll. « PRO Texts and Calendars », London, 1903-1927, 6 vol.
CFR	<i>Calendar of Fine Rolls</i> , London, Public Record Office, coll. « PRO Texts and Calendars », 1911-1962, 22 vol.
CIM	<i>Calendar of Inquisitions post mortem and other analogous documents</i> , London, Public Record Office, coll. « PRO Texts and Calendars », 1904-.
CPR	<i>Calendar of Patent Rolls</i> , London, Public Record Office, coll. « PRO Texts and Calendars », 1891-.
<i>Complete Peerage</i>	Vicary Gibbs et al. (éd.), G. E. Cockayne, <i>The Complete Peerage of England, Scotland, Ireland, Great Britain and the United Kingdom</i> , London, St Catherine Press, 1910-1959, 13 vol.
<i>Grandes Chroniques de France</i>	<i>Les Grandes Chroniques de France</i> , éd. Jules Viard, Paris, Champion, coll. « Société de l'histoire de France », 10 vol., 1920-1953
MGH	<i>Monumenta Germaniae Historica</i> .
Const.	<i>Constitutiones et acta publica imperatorum et regum</i> .
DD	<i>Diplomata regum et imperatorum Germaniae</i> .
Dt. Chron.	<i>Deutsche Chroniken</i> .
Dt. MA	<i>MGH Deutsches Mittelalter. Kritische Studientexte</i> .
Epp. sel.	<i>Epistolae selectae in usum scholarum</i> .
Leges Const.	<i>Constitutiones et acta publica imperatorum et regum</i> .
Schriften	<i>Schriften der Monumenta Germaniae Historica</i> .
SS	<i>Scriptores (in Folio)</i> .
SS rer. Germ.	<i>Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum</i> .
SS rer. Germ. N.S.	<i>Scriptores rerum Germanicarum, Nova Series</i> .
Staatschriften	<i>Staatschiften des späteren Mittelalters</i> .
ODNB	<i>Oxford Dictionary of National Biography</i> , Oxford, Oxford University Press, 2004-.

<i>ORF</i>	<i>Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique</i> , éd. Eusèbe de Laurière, 21 vol., Paris, Imprimerie royale et Imprimerie nationale, 1723-1849.
<i>PL</i>	<i>Patrologiae cursus completus, series latina</i> , éd. Jean-Paul Migne, 222 vol., Paris, Garnier, 1844-1855.
<i>RHGF</i>	<i>Recueil des historiens des Gaules et de la France</i> , éd. Dom Bouquet, nouv. éd., 24 vol., Paris, Imprimerie impériale et nationale, 1869-1904.
<i>RS</i>	Rolls Series, London, Record Commission.
<i>SHF</i>	Société de l'histoire de France.

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	7
--------------------	---

### PREMIÈRE PARTIE

#### LA *COMMUNITAS REGNI*, APPROCHES TERMINOLOGIQUES, JURIDIQUES ET THÉORIQUES

À la recherche du mot <i>communitas</i> dans les sources narratives et diplomatiques des XI <sup>e</sup> et XII <sup>e</sup> siècles Michel Bur .....	17
<i>Terra – populus – rex</i> . La communauté du royaume vue de l'extérieur Georg Jostkleigrew .....	31
Un aspect juridique de la « communauté du royaume » : la réflexion des romanistes du Moyen Âge sur la capacité, ou l'incapacité du peuple à contrôler le gouvernant Yves Sassier .....	51
Les fondements de la <i>communitas regni</i> dans les questions quodlibétiques de la faculté de théologie de Paris à la fin du XIII <sup>e</sup> siècle Lydwine Scordia .....	65
Aristotle and the Empire. <i>Imperium, regnum, and communitas</i> in Albert the Great and Engelbert of Admont Karl Ubl .....	83
La « communauté du royaume » en Angleterre, fin du XII <sup>e</sup> -début du XIV <sup>e</sup> siècle Frédérique Lachaud .....	97

### DEUXIÈME PARTIE

#### LE ROI ET LES PRINCES

Les princes comme <i>capita rei publice</i> . Le royaume de Germanie aux XI <sup>e</sup> et XII <sup>e</sup> siècles Rolf Große .....	123
Officiers du roi ou officiers du royaume ? Les grands offices de cour en Angleterre au XIII <sup>e</sup> et au début du XIV <sup>e</sup> siècle Jörg Peltzer .....	137

Le baronnage français dans les récits de la bataille de Bouvines (1214-1274) et dans la liturgie du sacre royal Dominique Barthélémy .....	159
Les guerres de Flandre dans le processus de formation de la <i>communitas regni</i> au travers des récits des chroniqueurs français (1214-première moitié du XIV <sup>e</sup> siècle) Isabelle Guyot-Bachy .....	181
<i>Communitas regni</i> et « relations internationales » (XI <sup>e</sup> -XIII <sup>e</sup> siècle) Jean-Marie Moeglin .....	197
 <b>TROISIÈME PARTIE</b> <b>LA COMMUNAUTÉ RÉALISÉE</b>	
L'armorial Wijnbergen est-il un reflet de la communauté du royaume de France? Jean-Christophe Blanchard .....	219
La Bretagne et la <i>communitas regni</i> sous le règne de Pierre de Dreux (1213-1237) Laurence Moal .....	235
La communauté sans royaume dans l'Islande médiévale Grégory Cattaneo .....	249
La création d'une <i>communitas regni</i> en Suède (XII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> siècles) Corinne Péneau.....	273
La communauté avant la <i>communitas</i> : les élites et le gouvernement royal en Écosse au XIII <sup>e</sup> siècle Alice Taylor .....	299
« Communauté du royaume » et affirmation de la noblesse dans les pays tchèques (XIII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> siècles) Éloïse Adde.....	319
Conclusions Bruno Lemesle .....	337
Liste des abréviations.....	349
Table des matières .....	351